

*Conseil Général
des
Yvelines*

Versailles, le 18 NOV. 2014

—
Le Président,

clm

Monsieur le Préfet,

Je vous remercie de m'avoir transmis par courrier en date du 19 septembre 2014 le projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay (VGP-SQY-VV) ainsi que son évaluation environnementale.

Vous m'indiquez que ces documents seront soumis à enquête publique en janvier et février 2015 dans les conditions prévues par les dispositions conjointes de la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et du Décret du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial. Vous sollicitez à ce titre l'avis du Conseil général des Yvelines en tant que personne publique associée.

Tout d'abord, je me réjouis de voir ce CDT enfin aboutir. Le territoire VGP / SQY / VV est en effet une composante essentielle du projet de territoire de Paris-Saclay. Fort de 350 000 habitants et 224 000 emplois, il pèse en effet pour près des trois cinquièmes dans les équilibres globaux de ce futur pôle scientifique et technologique au rayonnement international.

La réussite du projet Paris-Saclay repose sur la bonne marche du projet d'aménagement que porte l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay mais nécessite également la prise en compte de deux enjeux majeurs :

- L'amélioration des infrastructures et des services de transport ;
- Un progrès conjoint de la dynamique académique de la partie essonnoise du projet fortement impulsée par l'Etat et de la dynamique économique de la partie yvelinoise portée par les entreprises.

Monsieur Jean DAUBIGNY
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris
5 Rue Leblanc
75015 Paris

Les mobilités

Si je ne peux que me féliciter de voir la question des transports inscrite au cœur même des préoccupations du projet de CDT, je regrette que ce document tende parfois à être un recueil de l'ensemble des projets portés par chacune des collectivités partenaires, sans qu'une réelle démarche de hiérarchisation des différentes opérations à l'échelle du grand territoire n'apparaisse clairement.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, une telle priorisation est pourtant nécessaire pour s'assurer que les projets les plus stratégiques seront bien financés dans le cadre des contractualisations à venir.

Certes, l'PEPPS prévoit le lancement d'études sur les déplacements visant à analyser comparativement les besoins recensés et les projets inscrits au CDT (études auxquelles nous formulons le souhait d'être associés), mais ces études risquent d'être réalisées dans un calendrier tardif par rapport aux échéances à venir, au premier rang desquelles le nouveau Contrat de Plan Etat-Région.

Voilà pourquoi je souhaite rappeler les priorités départementales, qui pourraient être plus clairement mises en exergue dans le projet de CDT :

- Du point de vue des infrastructures routières :
 - L'aménagement de l'échangeur RD91/RN12 et de l'Epi d'or, indispensables à l'amélioration de la desserte de Satory
 - Le nouveau diffuseur à Vélizy, projet non évoqué dans le document alors qu'il s'agit du seul projet susceptible de donner une respiration à la circulation dans ce pôle économique et de soulager le nœud autoroutier A86 x RN118
 - La requalification de la RN10 entre Trappes et les Essarts (couverture urbaine et traitement des carrefours avec la RD912 et la RD23) et de l'échangeur de la Malmedonne, projets importants pour atténuer l'effet de coupure urbaine généré par cette route nationale
- Du point de vue des transports en commun:
 - La phase 2 du pôle multimodal de Versailles Chantiers (gare routière non encore financée)
 - La Tangentielle Ouest entre Saint-Cyr et Versailles (compléments de crédits nécessaires pour sécuriser le financement de la phase 1)
 - Le tram-train Evry-Massy-Versailles
 - Les liaisons en TCSP structurantes de La Verrière – Trappes – Montigny, Versailles-Chantiers – Satory et Pont de Sèvres – Vélizy – Saclay – Courtabœuf
 - Les projets d'aménagements de voies dédiées aux bus sur les voies rapides desservant l'POIN : RN118, A86, RN12
 - La ligne 18 du Grand Paris express, afin notamment de financer les études et travaux préparatoires à l'arrivée de la nouvelle ligne (gares, équipements intermodaux de type parcs relais et gares routières non financés par la Société du Grand Paris)

Je saisis cette occasion pour exprimer mon souhait de voir les conséquences du tracé de la ligne 18 du réseau Grand Paris Express par la variante directe Saint-Quentin Est – Satory être examinées au titre du CDT. Ce nouveau tracé remet en effet en question la capacité à mobiliser le tissu urbain mutable du secteur de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui ne sera plus desservi par une gare. Il nécessite également une nouvelle réflexion sur la réorganisation globale des mobilités de ce quartier de la ville nouvelle dépourvu de toute offre de transports collectifs capacitaire.

Attractivité économique

Le CDT doit permettre de formaliser une stratégie de développement économique pour le territoire. Les potentialités de création de richesses et d'emplois autour de VGP - SQY - VV sont en effet exceptionnelles.

Or en la matière, je regrette que le projet de CDT, s'il identifie parfaitement les enjeux du territoire et les initiatives déjà mises en œuvre, manque parfois de précision quant à la valeur ajoutée qu'il entend y apporter.

Car si la dynamique académique est bien lancée en Essonne, l'absence de moyens équivalents mobilisés par l'POIN, l'Etat et l'EPPS afin d'engager des actions de développement économique sur le territoire yvelinois est flagrante.

La volonté de positionner VGP-SQY-VV comme territoire de « l'innovation industrielle », est la bienvenue pour le Département des Yvelines qui consacre chaque année près de 10 millions d'euros au financement des projets de R&D des entreprises yvelinoises. Je souhaite à ce titre que le Département soit pleinement associé aux réflexions qui en découleront. Mais manquent des actions démontrant l'opérationnalité immédiate du projet.

C'est particulièrement le cas de Satory. Le Département a déjà entamé une politique volontariste de développement en subventionnant les projets de recherche de VEDECOM (subvention de 4,5 millions d'euros pour les 3 prochaines années) et l'implantation de l'IFSTARR (2,5 millions d'euros pour leur première implantation en 2009). Il héberge aujourd'hui de manière transitoire les équipes de VEDECOM dans des locaux qu'il loue pour eux à Versailles et les accompagne, aux côtés de l'Agglomération Versailles Grand Parc, des banques et des industriels, dans leur projet de s'implanter sur le terrain des Marronniers dans un seul et même bâtiment.

Jusqu'à présent, aucun projet complémentaire n'a été défini et « le cluster de la mobilité du futur » persiste dans ces conditions à relever de l'abus de langage et du vœu pieux.

Quels sont les projets de développement aujourd'hui envisagés par l'POIN dans la continuité de l'accueil de VEDECOM et de l'IFSTARR ? Quelle est la stratégie pour accueillir d'autres organismes de formation ou d'enseignement supérieur ? Quels moyens sont mobilisés pour y attirer des entreprises ? Sur quels équilibres économiques ? Qu'est-il prévu en termes d'animation ? Ces questions cruciales me semblent à ce jour rester sans réponse.

Sur les secteurs de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Vélizy-Villacoublay, le Département accompagnera financièrement l'implantation de l'école ESTACA à Montigny-le-Bretonneux et des laboratoires de l'Ecole des Mines Paritech au sein du pôle que Safran développe à Châteaufort. Là encore aucun projet additionnel n'est évoqué par l'POIN et l'EPPS.

Attractivité résidentielle

La réussite du projet nécessitera aussi une politique volontariste de soutien à l'attractivité résidentielle du territoire, dans le respect de ses qualités paysagères et de son cadre de vie.

Concernant le logement, le Département des Yvelines s'est positionné comme un acteur majeur de cette problématique, notamment au travers de son dispositif de Contrat pour le Développement de l'Offre Résidentielle – (CDOR) qui a permis une augmentation de 50% du rythme de construction annuel de logements dans le secteur depuis les années 2000, moyennant un investissement de 63,7 M€ à la charge du Conseil général.

Il maintiendra dans les années à venir son engagement, tout en étant particulièrement attentif à la qualité de l'offre résidentielle et au respect des équilibres entre les secteurs de projet et les opérations de renouvellement urbain, afin de mener une diversification fine de l'offre à l'échelle des quartiers, visant à gommer les fortes disparités sociales du territoire.

A ce sujet, le projet de CDT me semblerait pouvoir gagner en force si la synthèse des programmations par opération était complétée par une analyse permettant de mesurer la réalité opérationnelle des projets, leur degré de priorité et leur impact. Les premiers programmes seront en effet essentiels pour assurer la réussite du projet dans son ensemble.

Le Département est disposé à mobiliser ses dispositifs en faveur des logements de public spécifique, dont les étudiants et les chercheurs, afin de leur offrir sur son territoire des produits attractifs à des prix abordables. L'attractivité résidentielle des Yvelines est un atout à valoriser dans la volonté de Paris-Saclay d'attirer des talents venant du monde entier.

Le développement durable

Du point de vue du développement durable, le territoire VGP / SQY / VV se caractérise par de fortes pressions urbaines à rapprocher d'enjeux environnementaux et paysagers forts.

En premier lieu, la préservation de l'armature paysagère et environnementale du territoire doit être défendue par les actions suivantes :

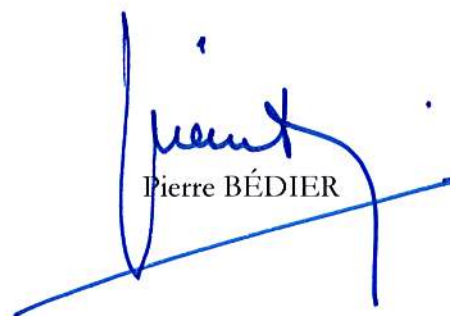
- Préserver voire rétablir les trames verte et bleue
- Conserver le linéaire des continuités boisées qui répartissent l'occupation urbaine
- Améliorer la transition ville-nature s'agissant des lisières agri-urbaines du plateau de Saclay et des fronts boisés
- Assurer la fonctionnalité des espaces agricoles enclavés au sud de la Verrière
- Mettre en valeur les paysages patrimoniaux (réseau des rigoles, patrimoine rural)
- Consolider l'agriculture périurbaine, via le développement des circuits courts et des cultures hors sol dans la continuité de l'expérimentation menée par réseau « Le Vivant et la Ville » à Versailles
- Défendre l'accessibilité par les habitants aux espaces de respiration, pour accompagner la densification du tissu urbain, dans la continuité de la tradition yvelinoise des villes vertes (Versailles, Saint-Quentin, Vélizy).

L'intégration des enjeux « eaux pluviales » et « eaux usées » aura aussi à être parfaitement prise en compte, le territoire du CDT se situant à cheval sur trois bassins versants et en tête de bassin, ce qui amplifie les effets des projets d'aménagement sur les 3 cours d'eau (Bièvre, Mérantaise, rue de Gally).

Enfin, la transition énergétique du territoire, inscrite au projet de CDT, devra s'appuyer sur des actions de développement économique, notamment en structurant les filières à potentiel local dont la méthanisation (valorisation des déchets agricoles du plateau de Saclay) et la rénovation énergétique des bâtiments. Les Yvelines disposent dans ces domaines d'une forte concentration d'entreprises aptes à mener à bien des expérimentations.

Je forme le vœu que ces différentes remarques pourront enrichir le projet de CDT, dont je vous confirme le souhait d'être signataire car le territoire de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy-Villacoublay est un territoire exceptionnel de développement au cœur des priorités du Département des Yvelines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma parfaite considération. *la plus*
cordiale.


Pierre BÉDIER

Copie :

- ✓ Monsieur Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet des Yvelines
- ✓ Monsieur François de MAZIERES, Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
- ✓ Monsieur Michel LAUGIER, Président de la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines
- ✓ Monsieur Pascal THEVENOT, Maire de Vélizy-Villacoublay
- ✓ Monsieur Pierre VELTZ, Président de l'Etablissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay